

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 MARS 2016

DELIBERATION N°DEL011-16

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20160307-DEL011-16-DE
Date de télétransmission : 14/03/2016
Date de réception préfecture : 14/03/2016

L'an deux mille seize, le 7 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 1^{er} mars 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, A. DUSSERRE, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à C. TISON, en date du 4 mars 2016)

M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à J. PAVAN en date du 7 mars 2016)

M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 6 mars 2016)

M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 7 mars 2016)

M. PERRIER Yves (Pouvoir à P. VERRI, en date du 3 mars 2016)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI

M. YANN BOUCLIER A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Attribution de subventions au collège du Chamandier dans le cadre de voyages culturels et linguistiques.

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

Dans le cadre de projets d'établissement inscrits au sein d'un contrat d'objectifs, plusieurs voyages culturels et linguistiques sont proposés durant l'année scolaire aux collégiens giérois dont :

- Un voyage intitulé « **Voyage d'étude en Allemagne : Devoir de mémoire et droit de l'homme** »

Ce voyage aura lieu **du lundi 9 mai au samedi 14 mai 2016 (5 nuitées)** en Allemagne. Il prévoit pour les élèves de 3^{ème} la visite de lieux qui s'inscrivent dans le programme d'histoire-géographique et d'éducation civique. Les élèves participeront au concours national de la Résistance et de la déportation. Une soirée conférence est prévue avec la participation d'un déporté et d'un historien.

42 élèves giérois de 3^{ème} sont concernés par le voyage.

- Un voyage intitulé « **Parc du Futuroscope : Vision, lumière, formation d'images et visite du volcan de Lemptégny** »

Ce voyage aura lieu du **mardi 10 mai au vendredi 13 mai 2015 (3 nuitées)**. Ce projet concerne deux classes de 4^{ème}. Il s'inscrit dans une action interdisciplinaire sur le thème de la lumière autour du domaine de l'imagerie au Futuroscope accompagné d'une halte au volcan Lemptégny.

8 élèves giérois de 4^{ème} sont concernés par ce voyage.

- Un voyage intitulé « **Correspondance virtuelle et séjour à Vendres-Plage : Voile et découverte du milieu méditerranéen** »

Cette correspondance a pour but, pour deux classes de 6^{ème}, de comparer via une plate-forme internet l'environnement de type « méditerranéen » avec l'environnement « montagnard ».

Cet échange virtuel donnera lieu à une rencontre la **semaine du lundi 9 mai au vendredi 13 mai 2016** à Vendres-Plage (**4 nuitées**).

12 élèves giérois sont concernés par ce voyage.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiative, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de la commune de **5 € par nuitée et par élève** et donc d'octroyer une subvention globale de **1410 €** pour l'ensemble des séjours, dont le détail suit :
- **Séjour « Voyage d'étude en Allemagne : Devoir de mémoire et droit de l'homme »** : 5 nuitées X 42 élèves x 5 € = 1050 €

Séjour « Parc du Futuroscope : Vision, lumière, formation d'images et visite du volcan de Lemptégny » : 3 nuitées x 8 élèves x 5 € = 120 €

- **Séjour « Correspondance virtuelle et séjour à Vendres-Plage : Voile et découverte du milieu méditerranéen »** : 4 nuitées x 12 élèves x 5 € = 240 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dire que :

- cette subvention est à verser à l'ordre de l'agent comptable du collège du Chamandier – Gières,
- ces crédits seront inscrits au budget ville de l'exercice 2016.

Conclusions :

la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 7 mars 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.